VILLE DE Frouzins

COMMUNE DE FROUZINS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

VILLE DE Frouzins

Cadre législatif du DOB

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire annuel. Son utilité réside dans la **détermination des grands équilibres budgétaires** et des **choix majeurs de la commune**. Le débat doit se dérouler dans le délai maximum de deux mois précédant le vote du budget.

Données et objectifs : Le débat d'orientation budgétaire doit **contenir des informations actualisées et les propositions du maire pour le prochain budget à voter afin de permettre à l'ensemble des Élus d'avoir un éclairage et une réflexion financière sur la future politique municipale.**

Il n'existe pas de contenu et de formalisme normatif. Néanmoins, il s'agit d'aborder :

- des données sur l'environnement financier et économique local et national;
- l'analyse de la situation financière de la collectivité
- l'approche des capacités de la collectivité notamment celles relatives à l'épargne de gestion et au désendettement;
- les niveaux de l'investissement et du besoin de financement constitués par l'inscription des grands projets communaux évalués avec une dimension pluriannuelle;
- la fixation de la fiscalité utile à la réalisation des projets.

Rétrospective et prospective - Le principe de l'annualité budgétaire régit les budgets communaux mais le débat d'orientation budgétaire permet de **dépasser la vision annuelle du budget** et est **l'occasion d'une réflexion sur les objectifs de gestion et d'équilibre financier à moyen terme**.

La population légale de la commune de Frouzins est de 8 612 habitants au 1er janvier 2015. Elle fait partie de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE

Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population	Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population
De 0 à 499 habitants	19 916	6,9%	Moins de 500 habitants	19 916	6,9%
De 500 à 1 999 habitants	11 623	17,5%	Moins de 2 000 habitants	31 539	24,4%
De 2 000 à 3 499 habitants	2 155	8,7%	Moins de 3 500 habitants	33 694	33,1%
De 3 500 à 4 999 habitants	922	5,9%	Moins de 5 000 habitants	34 616	39,0%
De 5 000 à 9 999 habitants	1 112	11,8%	Moins de 10 000 habitants	35 728	50,8%
De 10 000 à 19 999 habitants	507	10,8%	Moins de 20 000 habitants	36 235	61,5%
De 20 000 à 49 999 habitants	322	15,0%	Moins de 50 000 habitants	36 557	76,5%
De 50 000 à 99 999 habitants	83	8,3%	Moins de 100 000 habitants	36 640	84,8%
100 000 habitants et plus	41	15,2%	Toutes tailles confondues	36 681	100,0%

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2014.

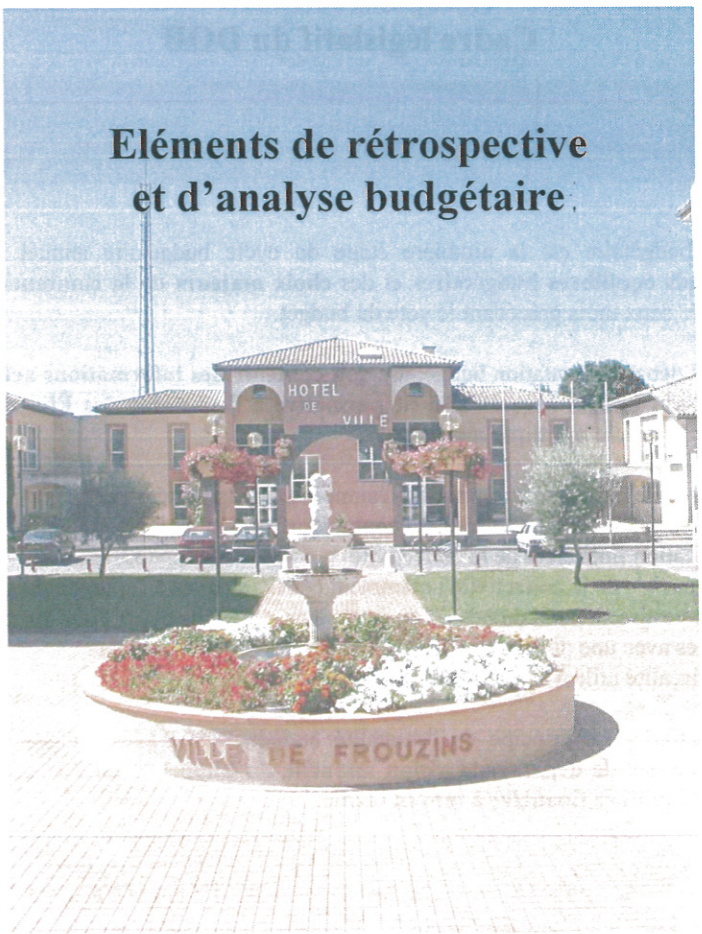

L'estimation du Compte Administratif N-1

tableau de bord budgétaire 2015 de la commune

date 22/01/2015

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		restes à réaliser
dépenses	5 629 035,37	dépenses	1 705 043,05	507 617,00
recettes	6 239 972,27	recettes	996 479,40	357 466,00
résultat de l'exercice	**610 936,90**	**résultat de l'exercice**	**-708 563,65**	**-150 151,00**
	4 007 483 F		*- 4 647 873 F*	*- 984 926 F*
report N-1	**1 010 081,04**	**report N-1**	**2 374 156,67**	**1 665 593,02**
	6 625 697 F		*15 573 447 F*	*10 925 574 F*
résultat budgétaire	**1 621 017,94**	**résultat budgétaire**	**1 665 593,02**	**1 515 442,02**
	10 633 181 F		*10 925 574 F*	*9 940 648 F*

Le Compte Administratif 2014 devrait laisser apparaître :

un excédent de fonctionnement de + 1 621 017.94 € (excédent de l'année de 610 936.90 € et report N-1 de 1 010 081.04 €)

un solde positif d'investissement de + 1 665 593.02 € (solde de l'année de – 708 563.65 € et report N-1 de 2 374 156.67 €) avec des RAR de -150 151 €

L'analyse de la section de fonctionnement

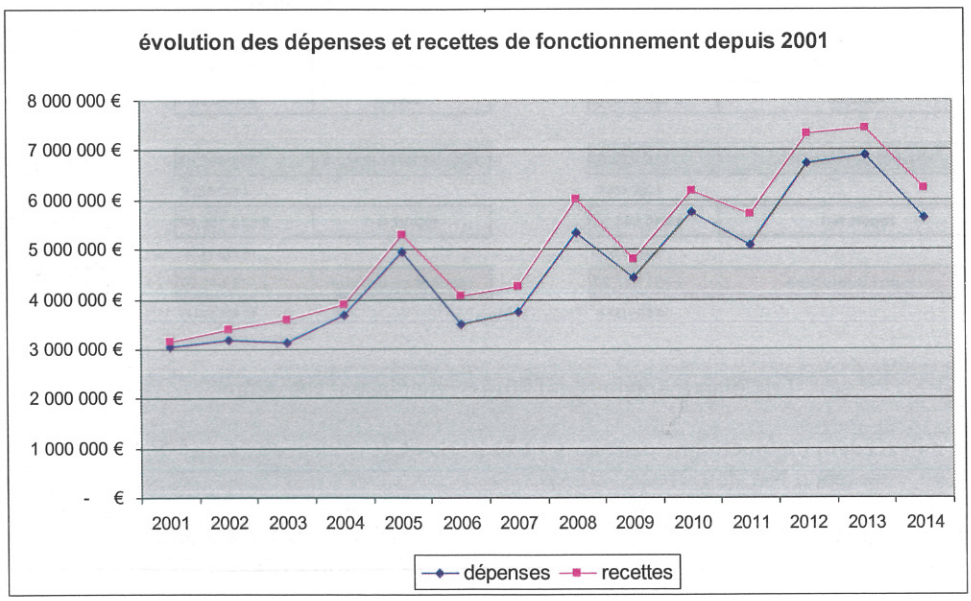

Le **résultat budgétaire** représente le résultat qui apparaît sur le compte administratif, il est calculé en additionnant le ***résultat de l'année*** et le ***report de l'année précédente,*** **il s'élève à 1 621 017.94 € en 2014**

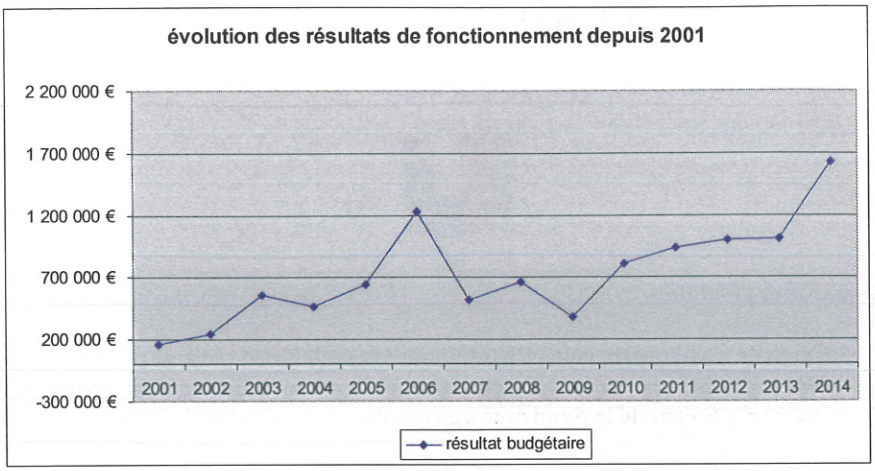

Le résultat de l'année représente le ***résultat dégagé dans l'année,***
il est calculé par soustraction des dépenses de l'année aux recettes de l'année
(et ne tient pas compte des reports des années précédentes),
il s'élève à 610 936,90 € pour 2014

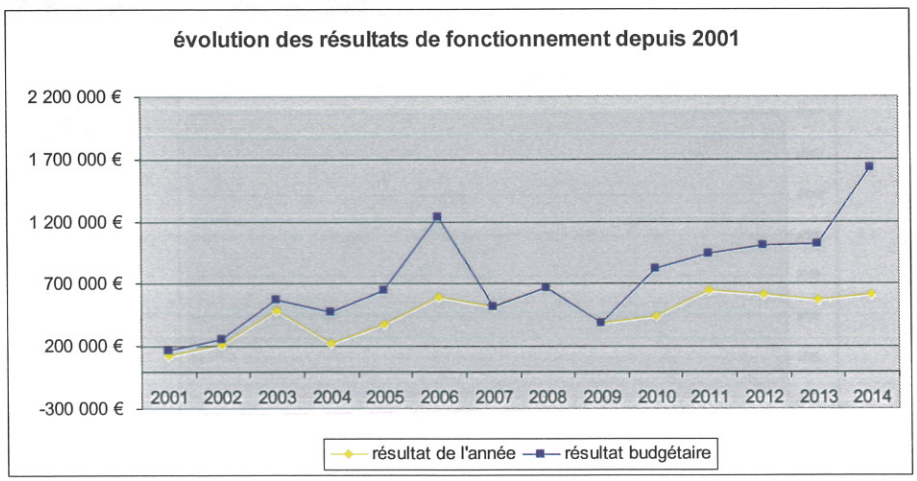

L'analyse de la dette

Remarques préalables :

A l'inverse de nombreuses collectivités, l'analyse de la dette réalisée par Frouzins consolide les emprunts réalisés directement par la commune et ceux contractés à l'époque par le Sivom de la Saudrune au titre des projets routiers de la commune.

Il existe 3 ans d'écart entre les ratios communaux et ceux des moyennes nationales

Les recettes réelles de fonctionnement sont retenues hors compte 775

Quelle est la part de l'endettement communal par rapport aux recettes de fonctionnement ?

	désignation	FROUZINS : données du CA 2014		2013	moyenne des communes de 5000 à 10000 habitants
R 1	en cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1 806 440 / 6 089 696	= 29,7%	27,9%	80%

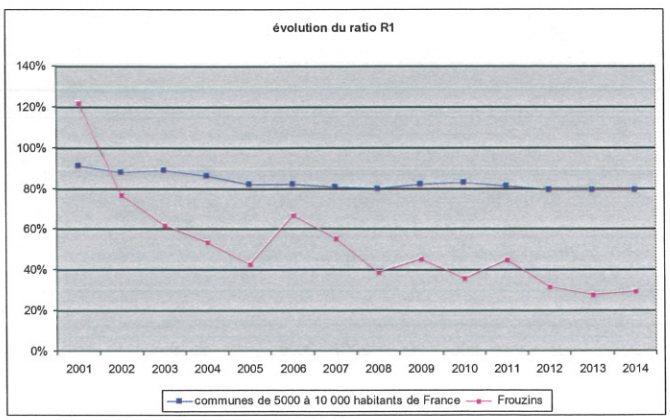

Quelle est la part du remboursement de la dette communale par rapport aux recettes de fonctionnement ?

	désignation	FROUZINS : données du CA 2014		2013	moyenne des communes de 5000 à 10000 habitants
R 2	annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	326 035 / 6 089 696	= 5,4%	4,4%	10,3%

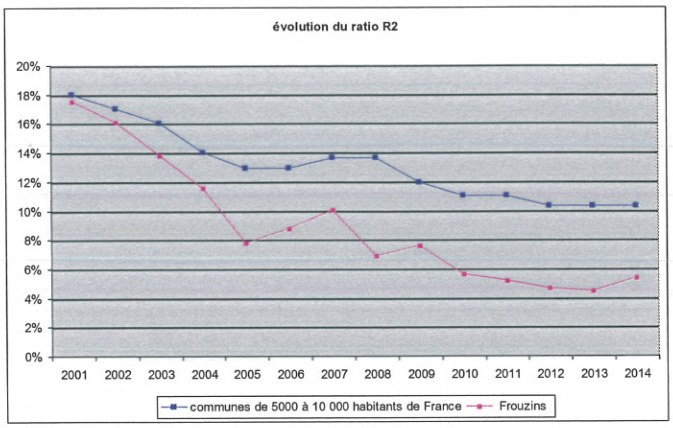

A combien s'élève l'endettement par habitant ?

l'endettement par habitant s'élève à 210 €

	désignation	FROUZINS : données du CA 2014		2013	moyenne des communes de 5000 à 10000 habitants
R 3	en cours de la dette / population	1 806 440 / 8 612	= 210 €	244 €	932 €

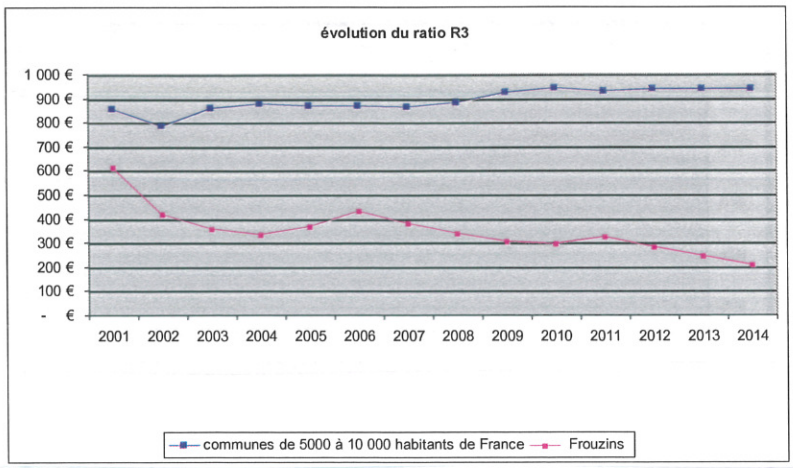

Combien coûte la dette par an et par habitant ?

Un frouzinois rembourse 38 € de dette par an

	désignation	FROUZINS : données du CA 2014		2013	moyenne des communes de 5000 à 10000 habitants
R 4	annuité de la dette / population	326 035 / 8 612	= 38 €	39 €	121 €

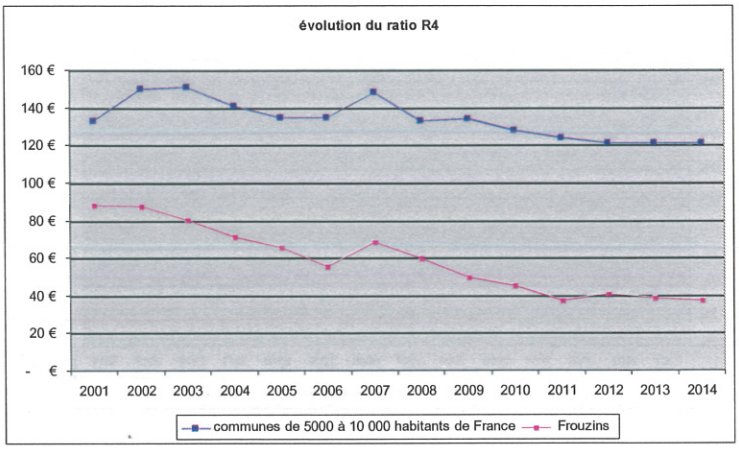

Les recettes de fonctionnement couvrent-elles les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette ? quelle est la marge d'autofinancement courant des investissements de la commune ?

	désignation	FROUZINS : données du CA 2014		2013	moyenne des communes de 5000 à 10000 habitants
R 5	dépenses de fonctionnement + capital remboursé / recettes réelles de fonctionnement	5 616 154 / 6 089 696	= 92,2%	92,6%	86,6%

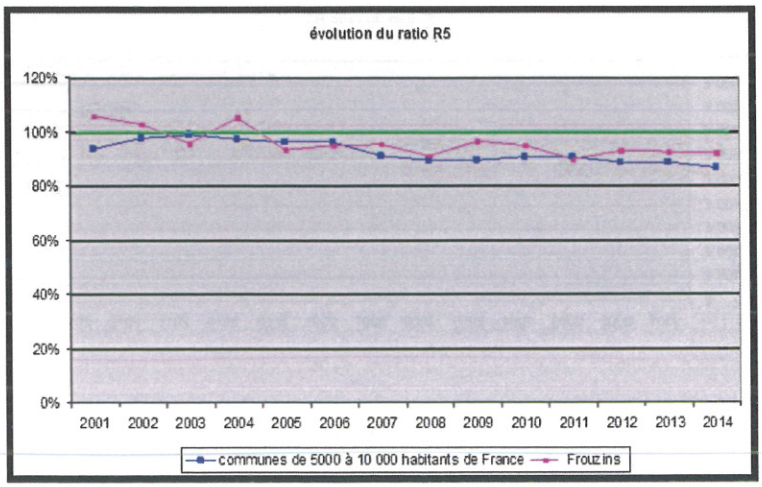

L'analyse de la fiscalité

Remarque préalable :

Il existe un décalage d'une année entre les taux fiscaux de Frouzins et ceux des autres communes (les données existantes de la DGCL ne permettant d'obtenir que les taux de N-2)

Taxe d'habitation :

Elle est due par tous les occupants de locaux affectés à l'habitation et à leurs dépendances au 1er janvier d'imposition. Elle n'est plus perçue ni par le Département (depuis 2011), ni par la Région (depuis 2000), mais désormais par les communes et les groupements (Axe Sud).
Ces derniers pouvant augmenter son taux, il est intéressant d'agréger celui-ci au taux communal afin de réaliser des comparaisons avec les autres territoires.

Le taux de taxe d'habitation payée par les contribuables frouzinois s'élevait en 2014 à 25.55% (taux communal 2014 : 15.37 % et Axe sud : 10.18%)

TAXE D'HABITATION

Comment se situe la fiscalité de Frouzins par comparaison avec les communes du département ?

Il s'agit des taux communaux et intercommunaux (source : DGCL)

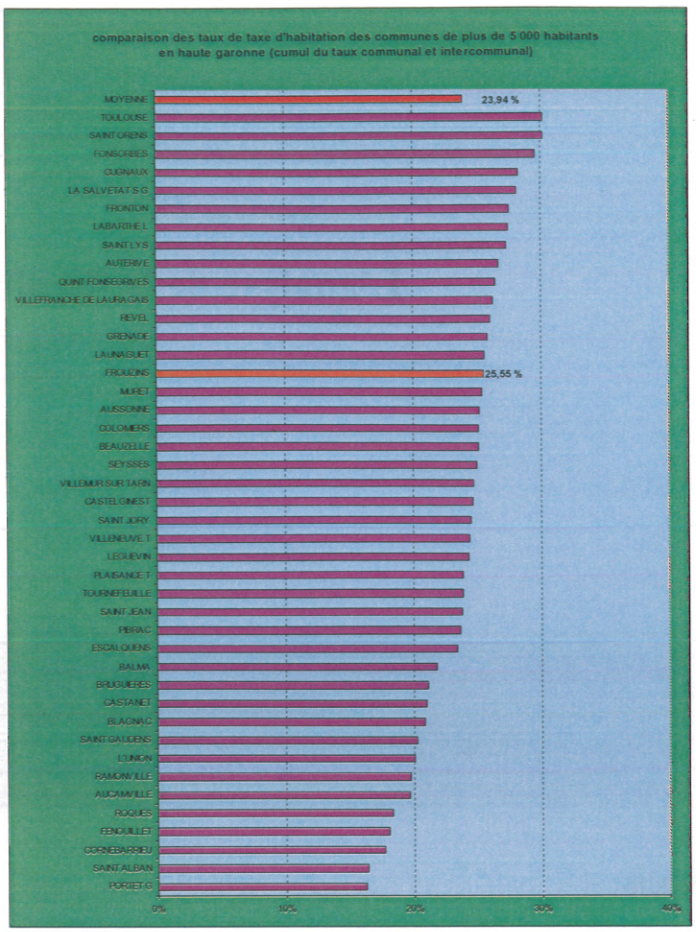

TAXE D'HABITATION

Comment se situe la fiscalité par comparaison avec les communes du bassin de vie ?

Il s'agit des taux communaux et intercommunaux

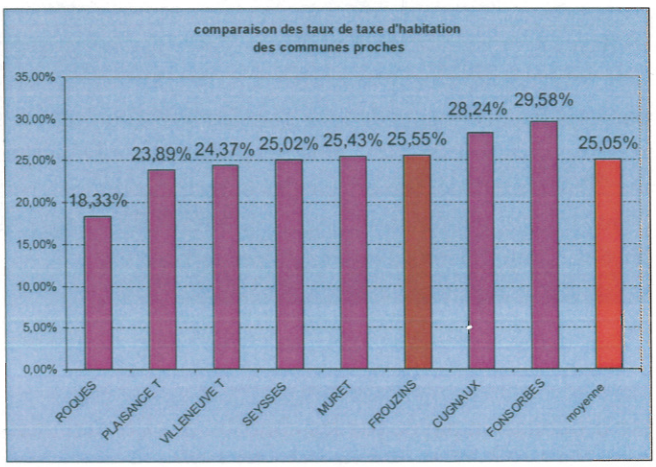

La taxe d'habitation de FROUZINS se situe dans la moyenne haute (taux communal 2014 : 15.37 % et Axe sud : 10.18%)

Taxe Foncière Bâtie :

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par tout propriétaire, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'un bâtiment et installations destinées à abriter des personnes ou des biens, ou à stocker des produits ; d'ouvrages d'art et voies de communication ; de sols des bâtiments ; de terrains employés à usage industriel ou commercial ou utilisés pour la publicité commerciale ou industrielle.

Elle est perçue par les communes, certaines intercommunalités (fiscalité additionnelle) et les Départements. Le Conseil Général appliquant un taux identique pour l'ensemble des communes du département, il n'est pas nécessaire d'agréger son taux à celui des communes pour réaliser les comparaisons entre territoires.

Le taux de taxe d'habitation payée par les contribuables frouzinois s'élevaient en 2014 à 43.49 % (taux communal 2014 : 21.57 % et CG 31 : 21.90%)

TAXE FONCIERE

Comment se situe la fiscalité de Frouzins par comparaison avec les communes du département ?

Il s'agit des taux communaux et intercommunaux (source : DGCL)

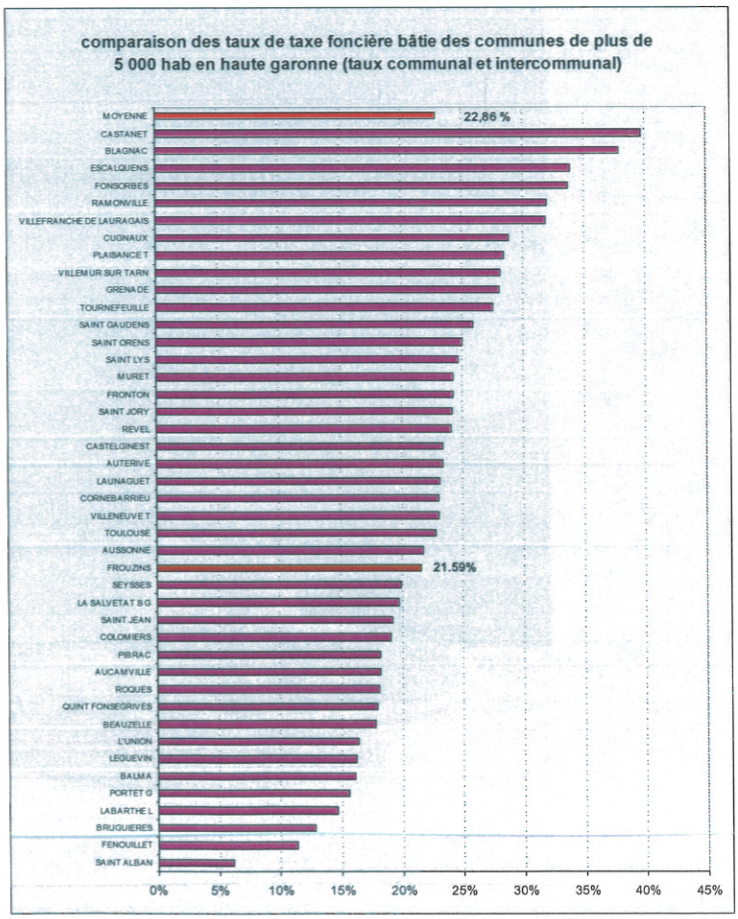

TAXE FONCIERE

Comment se situe la fiscalité par comparaison avec les communes du bassin de vie ?

Il s'agit des taux communaux et intercommunaux

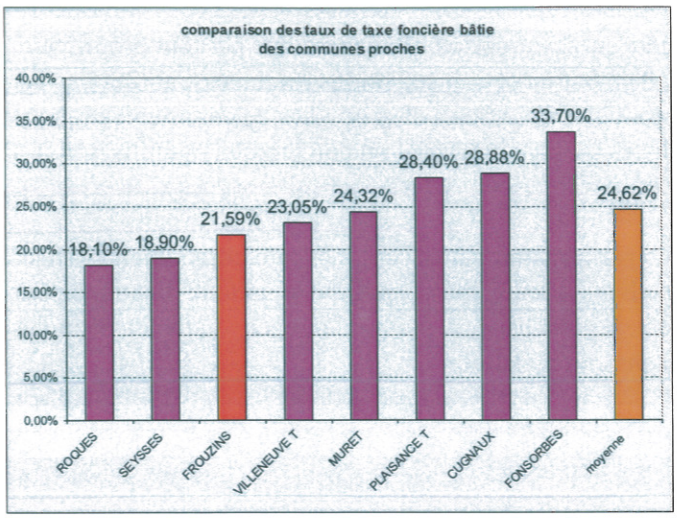

La taxe foncière bâtie de FROUZINS se situe dans la moyenne basse
(taux communal 2013 : 21.59 % et Axe sud : 0%)

Eléments de contexte
et prospective d'évolution de certains postes budgétaires

ELEMENTS DE CONTEXTE

potentiel financier par habitant :

Le potentiel financier remplace depuis 2005 le potentiel fiscal comme **élément de mesure de la richesse théorique d'une commune**. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget. (définition du commissariat général à l'égalité des territoires)

Le potentiel financier de Frouzins était en 2014 de 724 € par habitant, pour une moyenne de 1 086 € par habitant des communes de la même strate. (fiche DGF 2014 communiquée par la DGCL)

La différence de richesse entre une commune moyenne de la même strate et la commune de Frouzins peut donc être estimée à (1 086 - 724) x 8366 = **3 028 492 € en 2014**

Pérennisation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

Sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial : 50€/élève pour toutes les communes et 40 €/élève de dotation majorée pour les communes bénéficiant de la DSR cible.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Zoom : les taxes additionnelles aux droits de mutation

Les TADM sont perçues par la commune lors de la cession d'un bien meuble ou immeuble sous acte notarié. La commune perçoit généralement 1.20% du montant.

Le produit de cette taxe est fortement lié a l'activité immobilière de la commune :

- **Avant 2005 : niveau des TADM en relation avec les cessions individuelles de logements**
- **Cessions de masse dans la ZAC Mailheaux-Cendère 2005 a 2008 : progression des TADM**
- **Crise immobilière de 2009 : chute de 44 % des TADM**
- **Reprise de l'activité immobilière et des opérations de masse dans les ZAC en 2010 : progression des TADM**
- **La perception en 2011 d'un produit de 289 900 € (141 000 de plus) dont une TADE exceptionnelle de 74 000 € consécutive a la cession d'une maison de retraite**
- **Depuis 2012, les TADE progressent (248 083 € en 2014)**

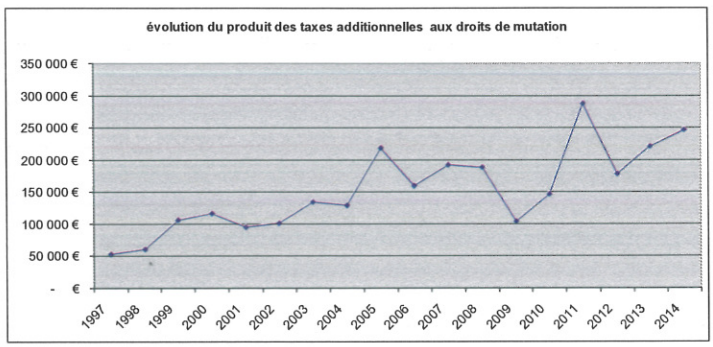

ELEMENTS DE CONTEXTE

Evolution de l'équilibre budgétaire du CCAS :

Le CCAS de Frouzins a un budget qui s'élève a plus 1 500 000 €. Il gère les services Enfance-Jeunesse (Centre de loisirs, maison des jeunes, Accueils périscolaires), la Résidence de Lègue et les aides aux personnes. En 2014, le coût direct des services du CCAS s'élève à 358 695 € (en neutralisant les flux financiers entre les deux budgets : personnel mis à disposition, loyers et variation du résultat).

Les enjeux des années futures consisteront à maîtriser l'évolution de ce coût afin de stabiliser l'impact du CCAS sur le budget communal. Il faudra notamment ajuster la politique enfance-jeunesse pour satisfaire à la fois les exigences réglementaires (DDCS, CAF) et prendre en compte les besoins de la population frouzinoise.

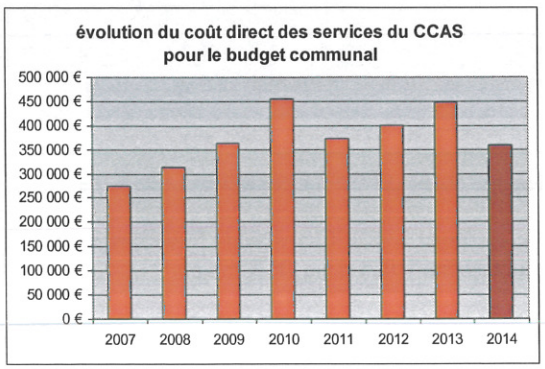

ELEMENTS DE CONTEXTE

la diminution programmée de la DGF *extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014*

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Le plan d'économies sera réparti dans les proportions suivantes :

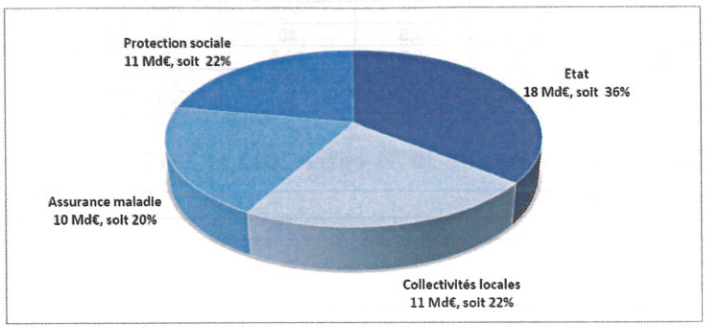

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. **la diminution programmée de la DGF** *Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014*

La participation des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics n'est pas un élément nouveau. Celles-ci participent déjà à l'effort de redressement depuis 2008, en particulier depuis 2011, année de mise en œuvre du gel des dotations de l'Etat.

Le Gouvernement a fixé la part du secteur local en référence au poids de la dépense locale dans la dépense publique totale. Les collectivités locales vont porter 22 % de l'effort national, soit 11 Milliards € par une diminution des concours financiers. En 2014, la diminution de 1,5 Md€ a été répartie en fonction de la part de chaque catégorie dans les recettes locales totales :
- 56 % pour le bloc communal (soit une baisse de 840 M€),
- 32 % pour les départements (baisse de 476 M€),
- 12 % pour les régions (baisse de 184 M€).

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. la diminution programmée de la DGF *Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014*

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact de la baisse des concours financiers sur la période 2014-2017 :

	montant prélevé Md€	cumul Md€	perte / 41,5 Md€ de DGF	% perte de DGF
2013	0	0	41,5	0%
2014	1,5	1,5	40	4%
2015	3,7	5,2	36,3	13%
2016	3,7	8,9	32,6	21%
2017	3,6	12,5	29	30%

Le montant de DGF subira une baisse de 30 % entre 2013 et 2017

PROSPECTIVE

Transposition pour la commune de Frouzins

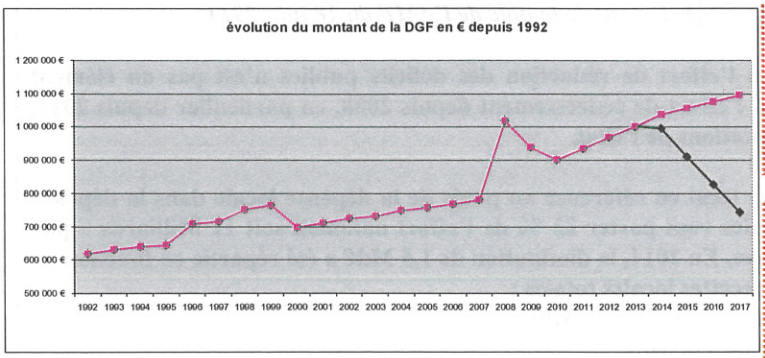

Le montant de la DGF subit des réductions de
- 42 195 € en 2014
- 146 276 € en 2015
- 250 357 € en 2016
- 354 438 € en 2017

Il est à noter que la Communauté de Communes AXE SUD contribue également au redressement des finances publiques. Le risque provenant d'Axe Sud étant, à terme, de voir disparaître la Dotation de Solidarité Communautaire : soit 200 967 € par an pour Frouzins.

				montant DGF	
années	population	DGF théorique	contribution effort de redressement des finances publiques	globale	par habitant
2013	8 033	1 003 870 €		1 003 870 €	125 €
2014	8 366	1 038 944	-42 195	996 749 €	119 €
2015	8 612	1 061 502	-146 276	915 226 €	106 €
2016	8 858	1 084 820	-250 357	834 463 €	94 €
2017	9 000	1 098 279	-354 438	743 841 €	83 €

De plus, cette perte de DGF « s'accompagne » des pertes des subventions du Conseil Général qui peuvent s'estimer entre 400000 et 600000 € par an sur les programmes d'investissement de notre commune (en comptant les projets d'aménagement routiers).

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. la diminution programmée de la DGF *Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014*

Les communes et les intercommunalités ont en réalité peu de marges de manœuvre pour faire face à la diminution annoncée de leurs ressources.

- Le recours à la fiscalité locale est difficilement envisageable. Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la fiscalité locale repose en majorité sur les ménages qui portent déjà 63% des ressources fiscales locales.

- Vers une augmentation des tarifs des services publics ? Quoi qu'il en soit, leur part dans les recettes des communes est telle que la baisse des dotations de l'Etat ne pourra être compensée par d'éventuelles augmentations de ces tarifs.

C'est donc bien essentiellement sur le niveau de dépenses que se fera l'ajustement.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. la diminution programmée de la DGF *Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014*

En dernier lieu, plusieurs facteurs extérieurs aux collectivités – facteurs dont elles n'ont pas la maîtrise – jouent à la hausse sur les dépenses locales :

- l'accroissement de la population,

- l'impulsion de politiques publiques par l'Etat impliquant une participation des collectivités locales (construction de nouveaux logements sociaux, accès des territoires au haut-débit, rénovation thermique des bâtiments publics, mise en accessibilité des équipements…. Quelle que soit leur légitimité, ces réformes ont un coût qui constitue un réel défi de financement pour les collectivités.

- les mesures normatives décidées au niveau national voire européen génèrent une hausse des dépenses qui s'impose aux collectivités. A titre d'exemple, la Cour des Comptes évaluait le coût des normes nouvelles imposées aux collectivités à 1,3 Md€ en 2012. Sur la période 2013 – 2016, le coût pour les collectivités des mesures présentées à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), pour l'essentiel liées aux textes d'application du Grenelle et aux textes relatifs à la fonction publique, s'élèvera à plus de 2 Md€, sans même que soient pris en compte dans cette estimation :

- le coût de la réforme des rythmes scolaires, désormais évalué à environ un milliard d'euros par an,

- le coût de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C,

- le coût de la hausse de la TVA

L'inflation des normes perdure et les politiques publiques nationales continuent de stimuler la dépense locale.

Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse, c'est donc à un effet de ciseau d'une ampleur sans précédent que les collectivités locales vont devoir faire face.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. <u>la diminution programmée de la DGF</u> ***Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014***

Quels que soient les efforts qui seront entrepris, les répercussions seront inévitables sur les services publics et l'investissement.
La perte des moyens d'action qui s'annonce conduira inévitablement les collectivités à diminuer le niveau des services publics.

Ce sont donc les interventions concrètes de nos collectivités qui sont en jeu.

A travers leurs interventions, les collectivités et en particulier celles du bloc communal agissent pour faciliter la vie quotidienne de leurs habitants :
- organisation des transports publics, offre de moyens de déplacements alternatifs et entretien des voiries,
- construction et gestion des crèches, des écoles, des maisons de retraite, mise en place de maisons de santé,
- participation à l'effort de logement dans le secteur privé et social,
- offre culturelle et sportive,
- interventions des CCAS auprès des publics fragilisés,
- offre d'outils dématérialisés pour un nombre croissant de démarches administratives, participation au développement des réseaux numériques,
- agences postales communales,
- gestion des déchets….

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. <u>la diminution programmée de la DGF</u> ***Extrait de la note de l'AMF du 18 juin 2014***

La perte des moyens d'action qui s'annonce conduira inévitablement les collectivités à diminuer le niveau de l'investissement.

La baisse des concours financiers aboutira inévitablement à diminuer l'excédent de fonctionnement des budgets locaux. Or l'excédent dégagé en fonctionnement est affecté au financement de l'investissement.

Pour le bloc communal, la baisse des dotations pourrait se traduire par une baisse de 38 % de l'excédent de fonctionnement soit 38 % de moins pour le financement des dépenses d'investissement. Par leurs programmes d'investissement, les collectivités jouent un rôle d'entraînement pour l'activité des entreprises, et donc pour la croissance économique du pays et l'emploi :

- les collectivités locales assument plus de 70 % de l'investissement public civil en France, et fournissent 50 % de l'activité du BTP,

- au sein du secteur local, le bloc communal en porte à lui seul plus de 60 %.

PROSPECTIVE

Transposition pour la commune de Frouzins

Scénario N°1 dit « optimiste » :

- L'évolution des recettes communales couvre l'évolution des autres dépenses communales
- La perte de DGF de la commune est prise en compte
- Les actions en faveur du logement social « neutralisent » en partie la pénalité dite SRU
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaire est pérennisé
- La communauté de communes Axe Sud maintient le même niveau de dotation de solidarité

scénario "optimiste"	2014	2015	2016	2017
résultat de fonctionnement (base 2014) hors évènements	653 132 €	653 132 €	653 132 €	653 132 €
progression des nouvelles dépenses supérieures aux nouvelles recettes recettes		- €	- €	- €
perte DGF	- 42 195 €	- 146 276 €	- 250 357 €	- 354 438 €
amende logement sociaux	- 55 402 €	- 55 402 €	- 55 402 €	- 55 402 €
action en faveur du logement social	55 402 €		55 402 €	55 402 €
diminution dotation solidarité	- €	- €	- €	- €
financement rythmes scolaires (pérénisation)	- €	- €	- €	- €
résultat de fonctionnement de l'exercice	610 937 €	451 454 €	402 775 €	298 694 €
report N-1	1 010 081 €	1 621 018 €	2 072 472 €	2 475 247 €
solde cumulé de fonctionnement	1 621 018 €	2 072 472 €	2 475 247 €	2 773 941 €

La commune arrive a maintenir un excédent de fonctionnement chaque année, même si celui-ci diminue fortement.

La commune peut dès lors consacrer une partie de cet excédent à l'autofinancement des programmes d'investissement

PROSPECTIVE

Transposition pour la commune de Frouzins

Scénario N°2 dit « médian » :

- L'évolution des recettes communales ne suffit pas à couvrir l'évolution des autres dépenses communales
- La perte de DGF de la commune est prise en compte
- Les actions en faveur du logement social ne suffisent plus à neutraliser la pénalité dite SRU qui est multipliée par 3 en 2017
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaire est pérennisé
- La communauté de communes Axe Sud maintient le même niveau de dotation de solidarité

scénario "médian"	2014	2015	2106	2017
résultat de fonctionnement attendu hors évènements	653 132 €	653 132 €	653 132 €	653 132 €
progression des nouvelles dépenses supérieures aux nouvelles recettes recettes		- 100 000 €	- 150 000 €	- 200 000 €
perte DGF	- 42 195 €	- 146 276 €	- 250 357 €	- 354 438 €
amende logement sociaux X3 en 2017	- 55 402 €	- €	- 55 402 €	- 166 206 €
action en faveur du logement social	55 402 €	- €	55 402 €	55 402 €
diminution dotation solidarité	- €	- €	- €	- €
financement rythmes scolaires (pérénisation)	- €	- €	- €	- €
résultat de fonctionnement de l'exercice	610 937 €	406 856 €	252 775 €	- 12 110 €
report N-1	1 010 081 €	1 621 018 €	2 027 874 €	2 280 649 €
solde cumulé de fonctionnement	1 621 018 €	2 027 874 €	2 280 649 €	2 268 539 €

La commune arrive a maintenir un excédent de fonctionnement jusqu'en 2016, mais devient déficitaire en 2017, elle sera contrainte de puiser dans la réserve excédentaire cumulée.

A terme, la commune ne peut plus compter sur son excédent de fonctionnement pour autofinancer ses programmes d'investissement.

PROSPECTIVE

Transposition pour la commune de Frouzins

Scénario N°3 dit « pessimiste » :

- L'évolution des recettes communales ne suffit pas à couvrir l'évolution des autres dépenses communales
- La perte de DGF de la commune est prise en compte
- Les actions en faveur du logement social ne suffisent plus à neutraliser la pénalité dite SRU qui est multipliée par 3 en 2017
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaire s'arrête en juin 2016
- La communauté de communes Axe Sud supprime la dotation de solidarité

scénario "pessimiste"				
	2014	2015	2106	2017
résultat de fonctionnement attendu hors évènements	653 132 €	653 132 €	653 132 €	653 132 €
progression des nouvelles dépenses supérieures aux nouvelles recettes recettes		- 150 000 €	- 200 000 €	- 250 000 €
perte DGF	- 42 195 €	- 146 276 €	- 250 357 €	- 354 438 €
amende logement sociaux X3 en 2017	- 55 402 €	- 55 402 €	- 55 402 €	- 166 206 €
action en faveur du logement	55 402 €		55 402 €	55 402 €
perte de la dotation solidarité			- 200 000 €	- 200 000 €
financement rythmes scolaires (pérénisation)	- €	- €	- 50 000 €	- 100 000 €
résultat de fonctionnement de l'exercice	610 937 €	301 454 €	- 47 225 €	- 362 110 €
report N-1	1 010 081 €	1 621 018 €	1 922 472 €	1 875 247 €
solde cumulé de fonctionnement	1 621 018 €	1 922 472 €	1 875 247 €	1 513 137 €

La commune arrive a maintenir un excédent de fonctionnement jusqu'en 2015, mais devient déficitaire en 2016, elle sera contrainte de puiser dans la réserve excédentaire cumulée.

Par principe de prudence pour les années futures, la commune ne peut plus envisager d'autofinancer ses programmes d'investissement avec son fonctionnement. En effet, si le déficit s'inscrit de manière durable à partir de 2018, la réserve excédentaire s'épuisera en 4 ans.

Contexte et prospective d'évolution de la fiscalité

ELEMENTS DE CONTEXTE

Ajustement du taux de remboursement de FCTVA :
Le taux de FCTVA passe de **15,761 %** à **16,404 %** pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.
Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :
La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée, à l'identique de celui de 2014, à 0,9 %.
(Rappel : valorisation 2012 et 2013 : 1,8 %).

PROSPECTIVE

TAXE D'HABITATION

L'augmentation en valeur des bases par l'État sera de 0.9 % cette année, soit 12 635 € de ressources supplémentaires

L'augmentation physique des bases (nouveaux contribuables) pourrait être de 1.50 % cette année, soit 21 059 € de ressources supplémentaires

L'hypothèse budgétaire d'augmentation totale des bases pourrait être de 2.40 % ce qui génèrerait 33 695 € de ressources fiscales supplémentaires

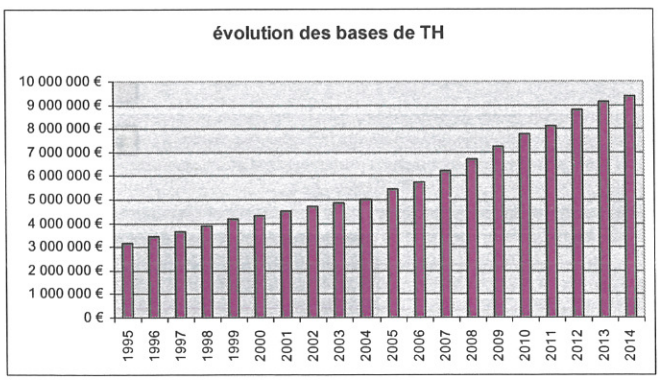

PROSPECTIVE

TAXE FONCIERE BATIE

L'augmentation en valeur des bases par l'État sera de 0.9 % cette année, soit 12 618 € de ressources supplémentaires

L'augmentation physique des bases (nouveaux contribuables) pourrait être de 1.50 % cette année, soit 21 031 € de ressources supplémentaires

L'hypothèse budgétaire d'augmentation totale des bases pourrait être de 2.40 % ce qui génèrerait 33 695 € de ressources fiscales supplémentaires

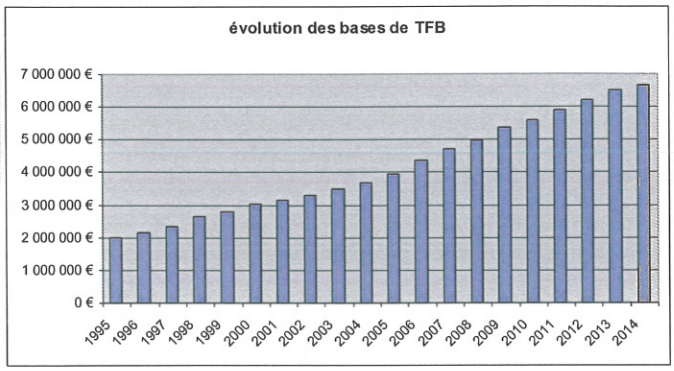

PROSPECTIVE

évolution des bases

	N
TH	2,40%
TF B	2,40%
TF NB	-3,83%

2014

	bases	taux	produit
TH	9 353 851	15,37%	1 437 687
TF B	6 649 929	21,59%	1 435 720
TF NB	19 012	116,72%	22 191
		total	2 895 597 €
		augmentation	66 463 €

Sans augmentation des taux, le produit supplémentaire serait de 66 463

Propositions pour le budget 2015 :

la prospective d'investissement 2015-2019
la politique d'endettement 2015
l'utilisation des résultats 2014
la politique fiscale 2015

PROPOSITION : étude prospective de l'investissement pour la période 2015-2019

	2015		2016		2017		2018		2019	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
SALLE DE SPORTS PMC	500 000 €		750 000 €	349 020 €		117 533 €				
salle Latapie				- €	500 000 €	- €		186 187 €		
autres Rar 2014	- €									
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors opérations identifiées et acquisitions foncières, en 2014)	400 000 €		400 000 €		400 000 €		400 000 €		400 000 €	
travaux en régie (base 2014)	120 000 €		120 000 €		120 000 €		120 000 €		120 000 €	
FCTVA (hors opérations identifiées)		116 000 €		65 616 €		65 616 €		65 616 €		65 616 €
travaux d'aménagement ZAC Mailheaux	257 466 €	257 466 €		39 861 €						
travaux d'aménagement ZAC Tréville	100 000 €	100 000 €		15 482 €						
urbanisations à solder (sauveur, chêne vert, tréville méditerrannée, centre de loisirs)	164 900 €									
giratoire vétérinaire	10 000 €				425 000 €					
lotissement malardeau le lavoir					279 000 €	101 847 €				
giratoire axe sud		45 000 €								
urbanisation chemin montbel - rue des bégonias	215 000 €		415 000 €							
piste cyclable ave du gers			40 000 €			16 193 €				
taxe d'aménagement (base corrigée)		70 000 €		70 000 €		70 000 €		70 000 €		70 000 €
PUP "centre village"				693 860 €		121 326 €		121 326 €		
subventions en attente de paiement		103 000 €								
amortissements-reprises subventions (base 2014)	22 600 €	219 000 €	22 600 €	219 000 €	22 600 €	219 000 €	22 600 €	219 000 €	22 600 €	219 000 €
autofinancement section fonctionnement 2014										
autofinancement (base corrigée scénario médian)				410 874 €		256 793 €		- 8 092 €		- 8 092 €
remboursement du capital de la dette commune et pool routier (base 2014 : annuités constantes)	240 000 €		240 000 €		240 000 €		240 000 €		240 000 €	
nouveaux emprunts		220 000 €		155 000 €		190 000 €		130 000 €		220 000 €

Les hypothèses retenues :

1. endettement de 915 000 € sur la période qui permettent de maintenir un niveau d'endettement identique à celui de 2014.
2. autofinancement réalisé a partir de 2016 sur la base du scénario médian de fonctionnement.
3. une enveloppe des « investissements hors grosses opérations » réduite à 400 000 € par an (-50 000 €)

PROPOSITION : étude prospective de l'investissement pour la période 2015-2019

Un total de dépenses budgétaire sur la période de 7 569 366 € dont 6 256 366 € d'investissements réels (hors dette).

	2015		2016		2017		2018		2019	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
TOTAL GENERAL	2 029 966 €	1 130 466 €	1 987 600 €	2 018 714 €	1 986 600 €	1 158 308 €	782 600 €	784 037 €	782 600 €	566 524 €
solde de l'exercice	-899 500 €		31 114 €		-828 292 €		1 437 €		-216 076 €	
report N-1	1 665 593 €		766 093 €		797 207 €		-31 086 €		-29 648 €	
solde budgétaire cumulé	766 093 €		797 207 €		-31 086 €		-29 648 €		-245 724 €	

L'étude prospective démontre que la politique d'investissement définie sur les 5 ans ne s'équilibre pas, un besoin résiduel de financement apparaît a hauteur de 245 724 €.

La couverture de ce besoin pourra se réaliser avec l'excédent cumulé de fonctionnement (1 625 036 €) à partir de 2017.

La politique d'endettement définie au cours de ces dernières années consistait à diminuer le niveau d'endettement de la commune en n'empruntant que 50% des capacités de conservation du niveau de dette

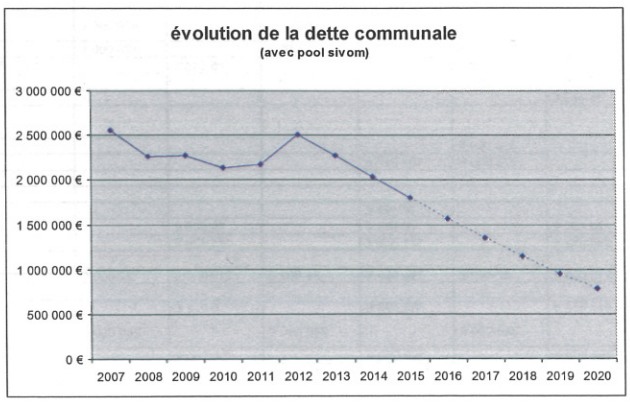

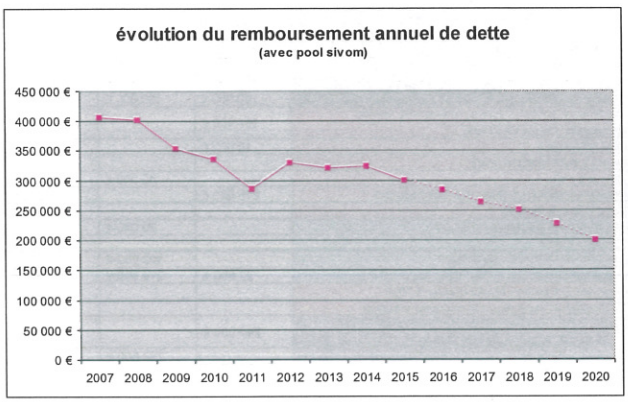

Cette politique a généré :

Une diminution de 30 % du stock de dette communale (1 806 440 € au 1/1/2015 pour 2 560 952 € au 1/1/2007)

Une baisse des annuités de 105 032 € en 7 ans

PROPOSITION : la politique d'endettement

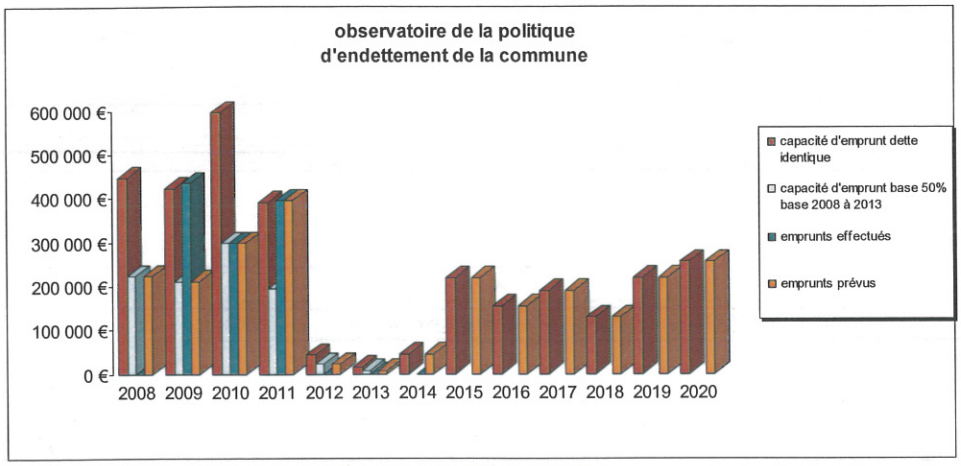

A partir de 2015 : politique d'endettement constant (220 000 € en 2015) qui permet de financer la prospective d'investissement

L'utilisation des résultats 2014

Les résultats cumulés sont de :

+ 1 621 017 € en fonctionnement
+ 1 665 593 € en investissement

Soit un total de 3 286 610 €

Ce résultat doit permettre :

de constituer une réserve de fonctionnement
de faire face au remboursement de la dette
d'autofinancer les programmes d'investissement 2015 et futurs

PROPOSITION : l'affectation des résultats en 2015

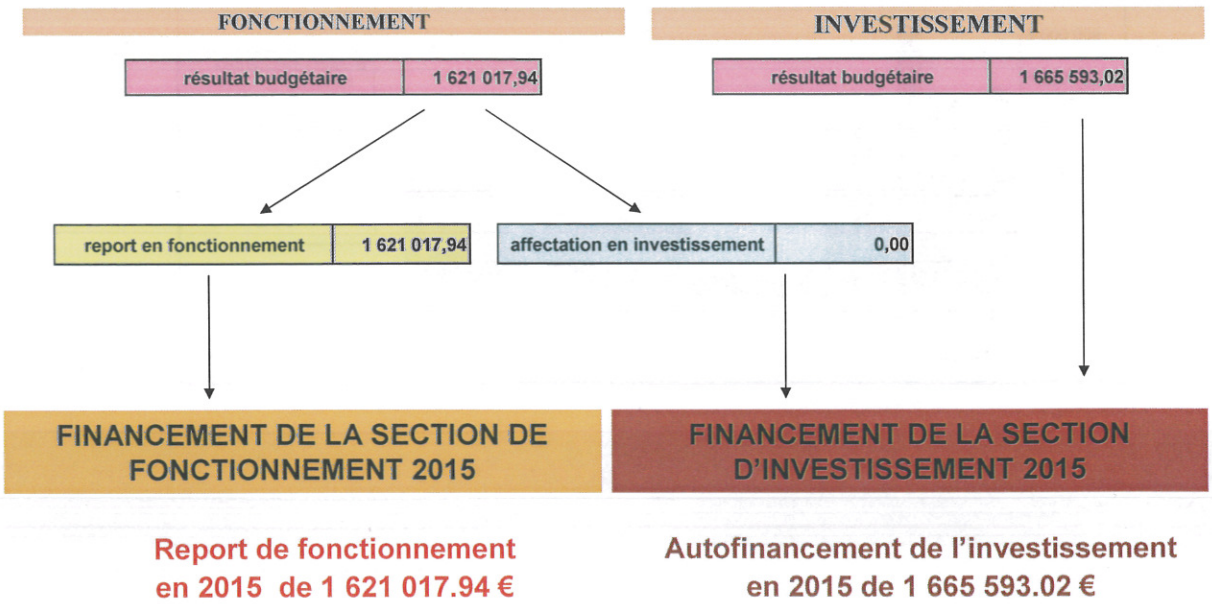

Report de fonctionnement en 2015 de 1 621 017.94 €

Autofinancement de l'investissement en 2015 de 1 665 593.02 €

PROPOSITION

DOB : Impôts locaux - vote des taux

les taux communaux en 2014:

- **TAXE D'HABITATION : 15.37 %**
- **TAXE FONCIERE BATIE : 21.59 %**
- **TAXE FONCIERE NON BATIE : 116.72 %**

Proposition : compte tenu des éléments du DOB, il est proposé que le budget 2015 de la ville de FROUZINS soit équilibré **sans augmentation des taux des impôts locaux**